

Macrot

la  Plagne

Compte rendu Conseil municipal

06 octobre 2014



STREET TRICOT PAR LES AÎNÉS RURAUX DE MACOT LA
PLAGNE DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DE LA SEMAINE
BLEUE.

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN, Christiane CHARRIÈRE, adjointes, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND et Gérard MONTILLET, adjoints
 Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales
 MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER-PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux.
 Madame Corine Michelas a été élue secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 1er septembre 2014. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Affaires générales

1. CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA SOCIÉTÉ NÉO SERVICES POUR ACCÈS INTERNET SUR LA STATION

René ALLAMAND présente l'offre pour l'accès internet sur la station de la société Néo Services. La demande de cette société porte sur la possibilité d'installer les infrastructures et les équipements nécessaires pour proposer un service d'accès internet sur le domaine public pour une période de 12 ans. En contrepartie, la société Néo Services reversera une redevance annuelle calculée suivant les critères ARCEP et GC BLO de France Telecom et ne pouvant excéder 4,1 € HT/mètre linéaire de génie civil et/ou fibre optique utilisés et d'une redevance fixe de 4,10 euros.

Monsieur le maire rappelle que la société Neptune propose déjà des hots spots. La société Néo Services proposera une gamme différente puisqu'elle va permettre une couverture de la station par fibre optique.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société Néo Services (Manage And Com), représentée par M. JARD, pour un accès internet sur la station.

(Votants : 19, pour : 19)

2. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA COMMUNE D'AIME POUR LA NAVETTE DES CHARMETTES / PLAGNE AIME 2000

Dans le cadre de la mise en place de la navette reliant Les Charmettes/Plagne Aime 2000, le conseil municipal approuve le projet de convention de participation financière à passer avec la commune d'Aime (sur la base de 75% pour Macot La Plagne et 25% pour Aime). (Votants : 19, pour : 19)

3. AVENANT N°2 À LA CONVENTION POUR LA GESTION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE AVEC L'USCPPC

Dans l'objectif de mettre en place un administrateur pour assurer la gestion et la coordination de la maintenance des galeries de Plagne Centre, le conseil municipal approuve l'avenant n°2 à la convention pour la gestion des galeries de Plagne Centre passée avec l'Union des syndicats de copro-

priétaires et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC).

L'administrateur pourra procéder directement à la reprise des anomalies pour un montant inférieur à 500 € ht. Pour les travaux d'un montant supérieur, il devra en référer à la commune. L'administrateur devra rendre compte, mensuellement, des travaux réalisés et un bilan du budget alloué sera réalisé annuellement. (Votants : 19, contre : 19)

Ressources humaines

4. FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) PLACÉ AUPRÈS DE LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE

Le conseil municipal décide de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre de représentants suppléants siégeant au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et souhaite le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. (Votants : 19, pour : 19)

5. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS À LA CRÈCHE DE LA PLAGNE — HIVER 2014/2015

Christiane CHARRIÈRE rappelle la nécessité de recruter des agents pour les services de la structure multi accueil crèche/halte garderie de La Plagne. Elle précise que l'agrément de la crèche a été porté de 35 à 37 places, afin de faire face à l'augmentation des demandes en crèche.

Le conseil municipal approuve le recrutement des postes suivants :

- 1 adjoint d'animation pour la période du 06 au 30 novembre 2014 (32 heures),
- 1 infirmière pour la période du 03 au 30 novembre 2014 (32 heures)
- 4 Auxiliaires de puériculture ou Educateurs de Jeunes Enfants ou infirmières puéricultrices : 1 pour la période du 1er décembre 2014 au 30 Avril 2015 (32 heures), 1 pour la période du 1er décembre 2014 au 30 avril 2015 (35 heures), 2 pour la période du 08 décembre 2014 au 30 avril 2015 (35 heures).

- 5 Adjoints d'animation (CAP petite enfance) : 2 pour la période du 1er décembre 2014 au 30 Avril 2015 (35 heures) et 3 pour la période du 08 décembre 2014 au 30 avril 2015 (35 heures) (Votants : 19, pour : 19)

6. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LE PÉRISCOLAIRE DE LA PLAGNE – HIVER 2014/2015

Pour le périscolaire de La Plagne et pour faire face à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, Christiane CHARRIÈRE indique qu'une personne en plus, par rapport à l'effectif de l'an passé, sera nécessaire.

Elle propose la création des postes suivants :

- 1 adjoint d'animation pour la période du 03 au 30 novembre 2014 : 20 heures (rythmes scolaires et garderie du soir intersaison de la Plagne),

- 3 Adjoints d'animation pour la période du 1er décembre 2014 au 30 Avril 2015 – 35 heures – (périscolaire hiver de la Plagne et rythmes scolaires).

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 19, pour : 19)

7. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE – HIVER 2014-2015

Considérant la nécessité de recruter un agent pour la saison hivernale afin de renforcer l'équipe du restaurant scolaire, (surcroît d'activités lié aux deux classes saisonnières qui s'ajoutent chaque hiver aux trois classes permanentes), le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour la période du 03 novembre 2014 au 31 mai 2015 (temps hebdomadaire - 35h).

(Votants : 19, pour : 19)

8. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE – HIVER 2014-2015

Afin de faire face au surcroît d'activité en saison hivernale, Fabienne ASTIER propose de recruter des agents pour renforcer l'effectif permanent du service police municipale.

Monsieur le maire indique que les effectifs embauchés pour cet hiver ont été réduits : 8 agents de surveillance de la voie publique au lieu de 12. Le souhait de la commune est de recentrer les missions de la police municipale sur l'accueil. Pour cela des Plagne Helpers, mis à disposition par la maison du tourisme, viendront en renfort de la police municipale pendant le week-end.

Le conseil municipal approuve la création des postes suivants :

-1 poste de surveillance des écoles, pour une durée hebdomadaire de travail de 11 heures du 07/10/2014 au 03/07/2015,

-8 agents de surveillance de la voie publique et assistants temporaires pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures du 01/12/2014 au 30/04/2015, dont 2 titulaires du permis PL. (Votants : 19, pour : 19)

9. CRÉATION DE 7 POSTES AUX SERVICES TECHNIQUES POUR LA SAISON D'HIVER 2014-2015

Gérard MONTILLET propose de recruter 7 adjoints techniques du 1er décembre 2014 au 30 avril 2015 (CDD jusqu'au 30 mars 2015 renouvelable si besoin) afin de renforcer l'équipe des services techniques et de faire face au surcroît de travail lié au déneigement et à la propreté pendant la saison hivernale. Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (votants : 19, pour : 19)

10. CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES À TEMPS NON COMPLET POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015

Marion LIZEROUX rappelle la nécessité de recruter un opérateur des activités physiques et sportives pour la salle omnisports compte tenu des besoins en terme d'animation et d'encadrement sportif liés aux activités hivernales de cette salle.

Joël OUGIER SIMONIN demande si cet employé est toujours géré par la maison du tourisme. Suite à la réponse positive de monsieur le maire, Joël OUGIER SIMONIN pense que ce poste devrait donc être financé directement par la maison du tourisme. Monsieur le maire en prend note. Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures du 1er décembre 2014 au 30 avril 2015.

(votants : 19, pour : 19)

11. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Le conseil municipal approuve la mise à disposition à la communauté de communes des versants d'Aime de 2 agents de la bibliothèque communale, ainsi que 2 agents de la crèche communale, afin de permettre l'organisation des fêtes de la semaine bleue et de la petite enfance. (Votants : 19, pour : 19)

12. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COVA À LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE POUR LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRI-ÉDUCATIFS (TAP)

Patricia BÉRARD présente la proposition de la communauté de communes des versants d'Aime de mettre à disposition de la commune du personnel dans le cadre des temps d'accueil péri-éducatifs (TAP). Le conseil municipal approuve cette mise à disposition dans les conditions énoncées dans la convention. (Votants : 19, pour : 19)

Finances

13. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DES BUDGETS

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 pour le budget général.

Séverine BRUN explique que cette décision modificative est principalement un réajustement du budget.

Dans la section de fonctionnement, le conseil municipal décide d'ajuster les dépenses et les recettes pour un montant de 182 094,83 €.

Dans la section d'investissement, le conseil municipal décide d'ajuster les dépenses et les recettes pour un montant de 164 756,83 €.

Richard BROCHE demande l'explication de l'ajout d'une somme de 8 000 euros sur la ligne budgétaire relative à la carte Pass'Plagne.

Séverine BRUN explique que les élus ont souhaité augmenter la participation communale pour la carte Pass Plagne afin d'aider les prestataires durant la saison estivale vu la conjoncture économique actuelle.

Richard BROCHE comprend tout à fait la démarche de la collectivité mais trouve dommage qu'elle ne fasse pas de même pour les commerçants du village. Monsieur le maire explique que la commune ne peut pas verser d'aide en directe à un commerçant. Il rappelle que l'aide directe aux entreprises est formellement interdite par la loi.

Au sujet de la carte Pass Plagne, Laurent ASTIER précise que l'aide se situe au niveau de la commission demandée aux prestataires qui a été baissée (10% au lieu de 15% auparavant). Il ajoute que cette somme sera incluse directement dans le budget de la Mato pour les années à venir.

Suite à la demande de Joël OUGIER SIMONIN qui s'étonne que ce point n'ait pas été évoqué en conseil, Séverine BRUN confirme que cette décision fait suite à un accord du bureau maire-adjoint et de la commission des finances.

Richard BROCHE informe qu'il va voter «contre» cette délibération car il trouve dommage de ne pas pouvoir aider également les commerçants de la vallée.

(Votants : 19, pour : 18, contre : 1, Richard BROCHE).

14. GARANTIES DE PRÊTS ACCORDÉES À L'OPAC

Séverine BRUN rappelle l'intérêt de la réhabilitation des deux immeubles de 61 logements locatifs Les Plagnettes et La Lovatière situés à La Plagne-Centre pour l'amélioration des performances énergétiques et du confort des logements, dans le cadre du grenelle de l'environnement. De ce fait, le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 50% sur les deux prêts souscrits par l'OPAC de La Savoie.

Joël OUGIER SIMONIN s'interroge sur le devenir du bâtiment le Génépy à Belle Plagne. Monsieur le maire répond qu'il a demandé un rendez vous avec les responsables de l'OPAC pour évoquer ce bâtiment et trouver une solution qui avantage la commune, ce qui est loin d'être le cas actuellement. (Votants : 19, pour : 18, abstention : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

15. TARIFS DES FRAIS DE SECOURS ET TRANSPORTS HÉLIPORTÉS – HIVER 2014-2015

Patrice MEREL présente les tarifs des frais de secours, terrestres et héliportés pour l'hiver 2014-2015.

Les frais de secours terrestres sont les suivants :

LIBELLÉS	TARIFS 2013/2014	TARIFS 2014/2015
Zone de front de neige	49 €	50 €
Zone I rapprochée	199 €	203 €
Zone II éloignée	350 €	358 €
Zone III hors pistes	700 €	712 €
Zone IV	702 €	714 €

LIBELLÉS	TARIFS 2013/2014	TARIFS 2014/2015
Coût horaire pour les recherches, avalanches		
Coût main d'oeuvre pisteur secouriste	36 €	37 €
Coût horaire chenillette	176 €	180 €
Coût horaire motoneige	78 €	80 €

Concernant les secours héliportés, monsieur Patrice MEREL informe le conseil municipal que le tarif du SAF est de 54,60 euros jusqu'au 31 décembre 2014 et de 55 euros TTC au 1er janvier 2015.

Patrice MEREL rappelle que le remboursement des frais de secours est demandé aux victimes ou à leurs ayants-droits. Le conseil municipal approuve les tarifs des frais de secours terrestres et héliportés. (Votants : 19, pour : 19)

Marchés publics

16. AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE SERVICES « PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX SUR DIFFÉRENTS SITES DE LA PLAGNE LOT 1 : GROUPE SCOLAIRE DE PLAGNE CENTRE ».

Marion LIZEROUX rappelle que le nettoyage du groupe scolaire de Plagne Centre fait partie d'un marché de service d'un montant de 20 430 € HT.

Suite à la mise en place des rythmes scolaires et donc de l'école le mercredi matin, le nettoyage des classes doit se faire en plus ce jour là.

Cette nouvelle prestation d'un montant de 4 308,07 € HT entraîne un avenant au marché et porte le montant initial à 24 738,07 € HT.

Monsieur le maire souhaite ajouter que le coût des rythmes scolaires pour la commune est d'environ 54 000 €. L'ajout de cette prestation monte le budget à presque 60 000 €. Il tient à faire remarquer que la commune de Macot La Plagne a la possibilité de financer cette réforme mais que ce n'est malheureusement pas le cas de toutes les communes.

Le conseil municipal approuve l'avenant proposé dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

Urbanisme

17. CONVENTION AVEC ERDF SERVITUDE DE PASSAGE SECTEUR DES HALLES DE FORCLE

Patrice MEREL explique que cette convention concerne l'alimentation en électricité de la porcherie des Halles de Forcle.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec ERDF relative à la création d'une servitude pour l'implantation d'un ouvrage électrique (réseau ERDF) sur un terrain communal à l'adresse « Halles de Forcle » sur la parcelle section N n° 329. (Votants : 19, pour : 19)

18. CONVENTION AVEC ERDF SERVITUDE DE PASSAGE SECTEUR LA BERGERIE

Patrice MEREL explique que cette convention concerne l'amélioration des réseaux sur le secteur de la Bergerie.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec ERDF relative à la création d'une servitude pour l'implantation d'un ouvrage électrique (réseau ERDF) sur un terrain communal à l'adresse « La Bergerie » sur la parcelle section N n° 1552. (Votants : 19, pour : 19)

19. ACQUISITION LOCAL OIP ET DIVERS TERRAINS À LA SAP ET À LA SIP À PLAGNE CENTRE

Suite à la rénovation et la mise en accessibilité des galeries de Plagne Centre, le conseil municipal accepte les acquisitions proposées afin de régulariser l'emprise pour le local OIP, les diverses assiettes foncières appartenant à la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) et à la Société Immobilière de la Plagne (SIP) pour un montant total de 85 000 euros. (votants : 19, pour : 19)

20. DÉSAFFECTATION DU CARAVANEIGE PLAGNE VILLAGES

Patrice MEREL rappelle le projet de réalisation d'une résidence de tourisme à gestion hôtelière à Plagne Villages par les sociétés Proméo/Odalys Il indique que la commercialisation des lots est bien avancée (70 lots vendus). Les sociétés Proméo/Odalys prévoient ainsi d'acheter le terrain avant la fin de l'année. A ce titre, le caravaneige se trouvant sur le terrain, doit être désaffecté par anticipation pour ensuite le déclasser du domaine public.

Patrice MEREL ajoute que les sociétés se sont engagées à démarrer les deux tranches en même temps au printemps 2015. La livraison se fera en revanche en deux parties. Le conseil municipal approuve la désaffectation par anticipation du terrain supportant le caravaneige. (Votants 19, pour : 19)

21. DÉCLASSEMENT DU CARAVANEIGE PLAGNE VILLAGES

Le conseil municipal décline du domaine public par anticipation le terrain d'assiette du caravaneige à Plagne Villages.

Monsieur le maire précise bien que le caravaneige fonctionnera cet hiver et qu'il ne sera démonté qu'en fin de saison hivernale. (Votants : 19, pour : 19)

22. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE POUR DÉVOIEMENT DE RÉSEAUX À PLAGNE VILLAGES

Dans le cadre du projet de résidence de tourisme à gestion hôtelière à Plagne Villages, Patrice MEREL explique qu'il convient dès à présent, de prévoir le dévoiement des réseaux France Télécom, qui se situent sur l'emprise du projet.

Si les travaux devaient être lancés et réalisés par la société Orange, ils ne pourraient pas avoir lieu avant le printemps ; de qui entraînerait trop de retard pour la suite des travaux.

Monsieur le maire propose que ces travaux soient engagés à l'automne par la commune. Au préalable, le dossier de consultation des entreprises sera préparé par les services de la société Orange et l'appel d'offres lancé par les services de la mairie.

A la fin de l'opération, Orange, propriétaire de ces réseaux, rembourse à la commune les montants de travaux réalisés.

Le conseil municipal approuve la convention avec la société Orange pour le dévoiement des réseaux France Telecom à Plagne Villages, telle que proposée. (Votants : 19, pour : 19)

23. POSITION DE PRINCIPE SUR LE PROJET DE MICROCENTRALE SUR LE RUISSEAU DE BONNEGARDE

Monsieur le maire fait part de nombreuses propositions d'entreprises spécialisées pour réaliser une microcentrale sur le ruisseau de Bonnegarde. Les repérages prospectifs semblent démontrer la faisabilité d'un projet viable sur ce torrent.

Il précise que ce type d'équipement peut générer des recettes non négligeables pour la commune (redevance et recettes fiscales).

Avant de lancer un appel à projets en coordination avec la commune d'Aime, monsieur le maire souhaiterait connaître l'avis de l'assemblée sur la réalisation d'un tel projet.

Joël OUGIER SIMONIN est étonné que ce projet soit à nouveau évoqué car le débit réservé pour le bief des ouvertures paraissait poser un problème lors des rencontres avec d'autres candidats. Il rappelle l'importance de maintenir le bief des ouvertures qui garanti un débit minimum pour le ruisseau de Macot en cas de sécheresse.

Joël OUGIER SIMONIN n'est pas contre cet appel à projet mais il souhaite que le maintien de ce débit réservé soit bien acté dans le cahier des charges. Monsieur le maire prend acte de la demande et confirme qu'elle sera prise en compte.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la réalisation d'un projet de microcentrale sur le ruisseau de Bonnegarde et décide de lancer un appel à projets pour désigner un opérateur. (Votants : 19, pour : 19)

24. CONFIRMATION ACCORD POUR LA MODIFICATION DU PROJET DU PARKING DES POIRIERS

Dans le cadre du projet du parking des Poiriers, Patrice MEREL fait part aux élus des réserves émises par le commissaire enquêteur sur l'implantation des 3 places de parkings prévus, qui débouchaient directement à l'intérieur de la courbe du virage de la voie des Poiriers aménagée. Il indiquait que cette disposition risquait de provoquer des accidents.

Un plan rectifié du projet initial, comportant 4 places reculées par rapport à la voie, a été transmis puis validé par le commissaire enquêteur.

Le conseil municipal valide le nouveau projet d'aménagement du parking public des Poiriers à Macot, et demande à monsieur le maire de poursuivre la procédure. (Votants : 19, pour : 19)

25. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME (COVA), LA COMMUNE DE MACOT ET LES COMMUNES MEMBRES DE LA COVA POUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANT ET DE COMBUSTIBLE.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune n'a plus de marché de fourniture de carburant et de combustible en vrac et qu'il convient donc de relancer ce marché. La COVA propose à ses communes membres, de constituer un groupement de commandes sous la forme d'un marché à bons de commande. Monsieur le maire fait part de ses réserves sur cette proposition. Il propose plutôt un accord-cadre qui permettrait de remettre régulièrement les entreprises en concurrence, ce que ne permet pas le marché à bons de commande. Il invite les élus à voter contre la proposition de la communauté de communes des versants d'Aime afin de retravailler sur une solution plus avantageuse pour les différentes communes. Le conseil municipal refuse la constitution du groupement de commandes avec la Cova et ses communes membres pour la fourniture de carburant et de combustible sous la forme d'un marché à bons de commande. (Votants : 19, contre la constitution du groupement de commandes sous la forme d'un marché à bons de commande : 19)

Questions diverses

LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics inférieurs à 100 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

CLUB DES JEUNES 2014

Christiane CHARRIÈRE rappelle que la commune s'est dotée à titre expérimental d'un club des jeunes, pour l'été 2014.

Cette création faisait suite à une demande des parents, notamment de la Plagne qui ne peuvent pas, pour des questions de logistique (transport la Plagne/Aime), inscrire leurs enfants à l'EAC d'Aime,

L'association « Loisirs et Nature », créée et dirigée par Agnès GUENINCHAULT, s'est proposée pour porter ce projet.

Il était prévu que la commune accompagne ce projet à hauteur de 18 000 euros.

30 enfants (répartis de manière égale entre la Plagne et le chef lieu), tous domiciliés ou scolarisés sur la commune, et de 6 à 12 ans, ont pu bénéficier des journées au club des jeunes sur les 8 semaines proposées, soit du 07 juillet au 29 août 2014.

Le bilan final s'élève à 12 788 euros de participation communale, soit 5 212 € de moins que prévu, avec un retour très positif des familles et des enfants.

Pour les saisons futures, la commune souhaite que la communauté de communes des versants d'Aime (qui a délégué pour la compétence enfance/jeunesse) porte ce projet afin qu'elle puisse compléter son offre, et qu'une réflexion soit lancée pour son intégration dans le contrat enfance jeunesse qui est en cours de négociation avec la CAF.

Christiane CHARRIÈRE informe les élus qu'un service de navettes devrait être proposé par l'EAC, afin de récupérer les enfants depuis Peisey jusqu'à Aime. Néanmoins, il n'est pas prévu que ce service desserve la Plagne. Christiane CHARRIÈRE insiste donc sur l'importance de conserver l'idée du club des jeunes sur Macot la Plagne pour pallier ce manque.

L'ordre du jour étant épuisé,
monsieur le maire lève la séance à 21h00

Prochain conseil municipal,
le lundi 03 novembre 2014 à 19h00.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 100 000 € HT ET AVENANTS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 14/15	Fourniture des décors lumineux pour les illuminations de Noël 2014-2015	GRUPE LEBLANC	51 966,86 €	62 360,23 €
MAPA 14/16	Mission d'assistance en matière de renouvellement des contrats d'assurances de la commune	GOTTELAND ET LOOF	2 800,00 €	3 360,00 €

AVANT PREMIÈRE

Presque 300 personnes se sont déplacées pour venir à la projection en avant première du film «du plomb dans l'or blanc» de Gilles PERRET, produit par la cinémathèque des pays de Savoie et de l'Ain, le 23 octobre dernier à la salle polyvalente du chef lieu.

Un très beau documentaire historique sur le thème «Qui pourrait imaginer que des mineurs de fond soient à l'origine de la piste olympique de bobsleigh de La Plagne ?». Le public a pu rencontré des témoins directs de l'époque et acteurs du film ainsi que Gilles PERRET, le réalisateur. Monsieur le maire et Auguste PICOLLET, conseiller général du canton d'Aime, dans leurs discours d'introduction, ont évoqué le financement de ce film et notamment la participation de la commune de Macot La Plagne et du Conseil général de la Savoie.



Auguste Picollet, conseiller général, monsieur le maire, Gilles Perret, réalisateur, Marion Grange, de la cinémathèque.



Noël PERRIERE, Paul BROCHE, Nicole COSTERG, témoins de l'époque, en compagnie de Gilles PERRET, Marion GRANGE et Antoine MUSY, historien.

FÊTE DE LA POMME



Belle réussite pour la fête de la pomme, dimanche 19 octobre 2014 : du soleil, de nombreux spectateurs, des champions (Loïc Costerg, Julien Lizeroux, Bruno Mingeon), de la salsa (par l'association Orisha Danse), du chant et des danses (par le groupe Messages et le groupe les cordettes), du sport (poussée de bob et tir de pétanque), des enfants déguisés, du maquillage (par Lorraine), des séances d'hypnose avec Thomas Faure, et un animateur en grande forme (Michel Borlet). Merci au comité des fêtes et l'association des vergers de Macot, ainsi que tous les bénévoles

08 novembre 2014 à 18h30 **«Là-haut, la lune»**

Salle polyvalente de Macot chef lieu -
Gratuit - Tout public à partir de 6 ans.
Spectacle théâtralire, par la troupe du chapeau théâtre compagnie
«Là-haut, la lune» est un conte initiatique, le voyage onirique de deux enfants, Allésteplaît et Mennuicesnul, qui, pour protéger leur amour et fuir l'agressivité du monde décident de vivre dans leur arbre préféré.
Renseignements :
bibliothèque 04.79.09.73.76

09 novembre 2014 à partir de 14h30 **Thé dansant**

organisé par le comité des fêtes - salle polyvalente de Macot chef lieu - Avec Bastien Babaz et Charlene.
réservation au 06.13.20.55.53

Mardi 11 novembre 2014 à 11h30 **Cérémonie de l'Armistice du 11 novembre 1918**

Place Charles de Gaulle - monument aux morts - Macot chef lieu
11h30 - dépôt de gerbe
Présence des enfants des écoles de la commune, de l'harmonie d'Aime, de la chorale des aînés ruraux de Macot La Plagne et d'Aime.

Samedi 29 novembre 2014 à partir de 10h00 **Rencontre élus-habitants**

Monsieur le maire et les conseillers municipaux de Macot La Plagne invitent les habitants de la commune à venir échanger et dialoguer avec eux le samedi 29 novembre à la salle polyvalente de Macot chef lieu.
Des tables rondes seront organisées sur différents thèmes : urbanisme, travaux, social, sport, environnement... l'accès aux différents ateliers sera libre et les échanges ouverts à tous. Une rencontre sera programmée ensuite sur La Plagne

Dimanche 30 novembre 2014 à 12h00 **Repas traditionnel des aînés - à partir de 65 ans**

Salle polyvalente de Macot chef lieu
Le repas sera suivi par la diffusion d'un film d'Erik LAPIED et du film «du plomb dans l'or blanc» de Gilles PERRET.
Les inscriptions sont à effectuer en mairie, à l'accueil ou au 04.79.09.71.52,
avant le 17 novembre 2014.

Informations

Agents recenseurs

La commune de Macot La Plagne recherche des agents recenseurs pour la période de mi-janvier à mi-février 2015.
Renseignements au 04.79.09.75.19
Date limite de dépôt des candidatures avec CV : 30 novembre 2014

Banque alimentaire

La collecte de la Banque Alimentaire aura lieu les 28 et 29 novembre 2014.
A Macot La Plagne, le lieu de collecte se trouvera au magasin «Proxy» à Macot chef lieu.

La banque alimentaire recherche un peu plus de 1 500 bénévoles. Si vous êtes intéressés pour leur offrir 3h de votre temps, des bons d'inscriptions sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Collecte des encombrants de porte en porte **Jeudi 27 novembre 2014**

Les Versants d'Aime organisent le ramassage des encombrants à Macot La Plagne. Il vous est demandé de sortir vos encombrants dans les rues exclusivement le mercredi 26 novembre et ils seront collectés le jeudi 27 novembre.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service environnement des Versants d'Aime au 04.79.55.46.86.

Appel à Bénévoles

Dans le cadre des activités péri-éducatives mises en place au sein des deux écoles de Macot La plagne, La commune est à la recherche de personnes susceptibles d'apprendre aux enfants : le tricot, les jeux de cartes (belote/Tarot), patois ou autres... afin de créer un lien intergénérationnel. Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact auprès de la mairie de Macot La Plagne au 04.79.09.71.52.